



## **Communiqué suite aux échanges de l'intersyndicale IDF avec la préfecture de police de Paris**

À ce jour, l'intersyndicale a déposé un parcours Bastille-Nation auprès de la préfecture de police de Paris. Nos organisations ont été reçues et la seule réponse de cette dernière a été de nous proposer le déport de la manifestation sur un parcours Porte de Bagnolet- Porte de Charenton. L'Intersyndicale Île-de-France dénonce les manœuvres dangereuses de la préfecture, qui entrave le droit de manifester, pourtant constitutionnel en France.

L'Intersyndicale refuse de tomber dans le piège tendu par la préfecture lors de la manifestation du 24 Octobre, consistant à sortir prendre un arrêté d'interdiction bien trop tard pour nous empêcher de le contester devant le tribunal. Nos organisations attaquent donc au tribunal, dès à présent, la préfecture, pour enjoindre cette dernière à édicter son arrêté d'interdiction au plus vite, afin que nous puissions le contester et que les manœuvres de la préfecture ne soient pas un frein au recours à la justice que nous souhaitons intenter.

Malgré les interdictions, les couvre-feux, la répression diligentés par le président de la République, le matraquage médiatique sur les violences, les plusieurs centaines de milliers de personnes, présents dans la manifestation parisienne du samedi 24 octobre, les ont fait échouer. L'intersyndicale unie avec toute la jeunesse, les travailleuses et les travailleurs mobilisés, continue d'appeler toutes et tous à se mobiliser massivement ce samedi 31 octobre avec détermination.

L'Intersyndicale reste déterminée à faire respecter le droit fondamental de manifester, y compris le choix du parcours.

L'Intersyndicale appelle à une conférence de presse demain à 10h, dans la salle Ambroise-Croizat, rue du Château-d'Eau (Bourse du Travail de Paris) pour parler de la situation et rappeler que le droit de manifester ne se négocie pas.

Montreuil, le 29 octobre 2026